



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 13 :

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DU BOUSCAT ET L'AGENCE
POLE EMPLOI – AUTORISATION DE
SIGNATURE

Séance ordinaire du 21 Mars 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 Mars 2017

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à Joan TARIS), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Odile LECLAIRE), Philippe VALMIER (Bénédicte SALIN), Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Jessica CASTEX (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Sandrine JOVENE

DOSSIER N° 13 : **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'AGENCE POLE EMPLOI – AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Joan TARIS

Le soutien à l'économie et l'emploi est une des grandes priorités structurantes de la Ville du Bouscat. Elle entend donc améliorer l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté par l'articulation des politiques engagées à différentes échelles. Il s'agira ensuite de structurer les initiatives des acteurs, voire de construire des réponses idoines aux problématiques d'emploi et d'insertion professionnelle.

La mise en place de conventions de partenariat permet de clarifier et délimiter les rôles et fonctions, d'opérer un alignement sur l'offre de service déjà existante, notamment avec le Pôle emploi.

La convention de partenariat avec l'agence Pôle Emploi du Bouscat vise à :

- améliorer le suivi des demandeurs d'emploi par l'articulation des actions de Pôle Emploi et du service emploi de la Ville ;
- faciliter l'accès à l'offre de droit commun de Pôle Emploi aux demandeurs d'emploi et aux entreprises ;
- apporter une attention particulière à la situation de l'emploi sur le quartier prioritaire du Champ de Courses ;
- mettre en place des actions en direction des personnes en recherche d'emploi, des porteurs de projet et des entreprises : informations collectives, forum emploi, tables rondes de découverte des métiers, des secteurs d'activité, etc.

Conclue jusqu'au 31 décembre 2017, cette convention ne porte pas d'engagement financier.

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de partenariat annexé,

Considérant la contribution active de l'association dans la construction de parcours de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi Bouscatais en complément des acteurs locaux de l'insertion,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Approuve les termes de la convention de partenariat ci-annexée,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 21 mars 2017

LE MAIRE,



Patrick BOBET